



Roller Club Ercé
since 2010

ASE -section rollers- Ercé près Liffré

Règlement intérieur de l'association et de l'ASE

Préambule :

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association ASE section rollers dans le cadre de ses statuts. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Toute personne voulant adhérer à la section roller doit prendre acte de ce règlement et s'y conformer.

Organisation de l'association :

Le roller est une section de l'A.S Ercé près Liffré.

Cette année, elle est constituée d'un bureau composé d'un président (Armand Grenier), d'un trésorier (David Grenier), d'une secrétaire (Liliane Berson) et d'une vice-secrétaire (Cathy Lozachmeur)

Les séances se déroulent le lundi à la salle de sport de l'espace « Nelson Mandela » de 16h05 à 20h05 encadrées par des éducateurs sportifs du service des sports Liffré Cormier et de l'OSPAC (Office des sports du pays de St Aubin du Cormier)

Les hockeyeurs pratiquent sans encadrement et sous leur responsabilité.

Communication:

Toutes les communications de la section se feront par mail à l'adresse ci-dessous :

rollercluberce35@gmail.com

site internet : rollercluberce.fr

En dehors de la communication relative à l'association, vous recevrez des informations concernant l'ASE, le service des sports Liffré Cormier Communauté (propositions de stages sportifs à la journée durant les vacances scolaires.) et de nos différents partenaires.

Les activités et leurs conditions de pratique :

Les séances débutent en septembre et se terminent en juin (soit une trentaine de séances sur l'année scolaire) et se déroulent de manière hebdomadaire (hors vacances scolaires et jours fériés) à la salle de sport Nelson Mandela à Ercé près Liffré.

Les hockeyeurs sont libres au niveau de l'organisation de leurs séances.

Pour les enfants et les adolescents :

Afin de pratiquer le roller dans les meilleures conditions, tout adhérent doit posséder son équipement personnel : rollers, genouillères, coudières, protection des mains et casque.

Un adhérent ne pourra participer à l'activité si un de ces équipements est manquant.

Nous demandons également à ce qu'ils portent **une tenue adaptée** :

T-shirt, short ou jogging/legging.

Nous déconseillons ainsi fortement : les robes, les jupes et les bijoux fantaisies pour des raisons pratiques.

Nous vous demandons de prévoir également **1 gourde d'eau** afin d'éviter les allées et venues aux toilettes, pour des raisons de sécurité.

Déroulement :

Jour	Heure	Encadrement	Observations
Lundi	16h05/18h05	Intervenant OSPAC	Une séance dure une heure. 14 enfants sont accueillis par créneau.
Lundi	18h05/ 20h05	Intervenant Service des sports Liffré Cormier Communauté	Une séance dure une heure. 14 adhérents accueillis par créneau
Lundi	20h05/21h05		Séance destinée aux hockeyeurs

NB : L'éducateur évalue le niveau des enfants lors des premières séances et constitue des groupes de niveau homogène en conséquence. Ainsi, le créneau horaire de votre enfant est susceptible d'être modifié.

Pédibus :

Le service périscolaire de la commune met à disposition des parents un service de pédibus pour accompagner les enfants depuis l'école Paul Emile Victor, jusqu'à la salle de sport.

Ce service fonctionne à 16h05 (aller du premier groupe).

En cas d'absence de l'éducateur sportif annoncée sur le lieu de pratique, les enfants amenés par le service pédibus sont ramenés automatiquement dans les locaux du service périscolaire. Les enfants venant accompagnés de leurs parents restent sous leur garde. Les enfants venus seuls suivent les instructions qui leur ont été données par leurs parents.

Pour les enfants accompagnés d'un adulte ou d'un mineur, il appartient à la personne responsable de l'enfant de vérifier la présence de l'éducateur dans la salle et de s'assurer que ce dernier puisse prendre en charge l'enfant.

Nous vous rappelons que la présence d'un éducateur ne signifie pas qu'il soit disposé à accueillir votre enfant.

La section décline toute responsabilité, pour les enfants ne bénéficiant pas du service pédibus, en dehors des prises en charge de l'éducateur.

Matériel et locaux :

L'activité roller se déroule dans la salle de sport Nelson Mandela et des petites sorties peuvent être faites éventuellement sur la commune pour les enfants.

Le matériel (hors équipement personnel) est fourni par le service des sports et l'association.

L'association s'engage à respecter le matériel et les locaux qui sont mis à sa disposition.

Il ne sera toléré aucune dégradation volontaire, ni aucun acte pouvant porter atteinte à la sécurité d'autrui. Le respect de la propreté des locaux est également demandé à chacun.

Si une personne constate une dégradation des locaux ou des infrastructures, elle est invitée à le signaler au responsable de séance ou à un des membres du bureau de l'association.

Vivre ensemble :

Tout adhérent qui par sa conduite ou ses propos porterait atteinte au bon déroulement de la session pourra être exclu de la section roller.

Documents nécessaires à l'inscription :

Adhésion :

Le tarif de l'adhésion est unique et fixé à 65€. Il est possible d'effectuer deux séances d'essai. La cotisation ASE est incluse dans la cotisation.

Assurance :

Tout adhérent doit fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile (incluse dans votre contrat d'assurance Habitation) et Individuelle Accident (MAE ou autre garanties d'assurance scolaire et extra-scolaire) qui les protègent contre les accidents qui pourraient survenir lors de la pratique de l'activité.

Certificat médical / attestation de santé :

L'adhérent majeur doit fournir un certificat médical de moins de 3 mois

L'adhérent mineur peut fournir un certificat médical de moins de 3 mois ou attester d'avoir pris connaissance de l'attestation de santé et avoir répondu négativement à toutes les questions.

Vous devez nous signaler toute particularité sur la santé de votre enfant (allergie, asthme...) si cela n'est pas indiqué sur le certificat médical.

NB :

Le dossier doit être complet au plus tard pour le 25 septembre.

Au delà, pour des raisons de responsabilité, nous n'accepterons pas les enfants aux séances.

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT de l'A.S. Ercé-près-Liffré

1- L'adhésion à l'A.S. Ercé-près-Liffré implique l'approbation des statuts de l'association. Elle implique des droits et des devoirs.

2- L'adhésion n'est effective qu'après avoir passé une visite médicale et effectué le règlement de la licence ou de l'adhésion.

3- Aucun enfant mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale.

4- La responsabilité de l'association ne peut être éventuellement engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.

5- L'absence de l'entraîneur sera annoncée sur le lieu de l'entraînement.

6- Une bonne ambiance au sein du club et de chaque équipe est agréable pour tout le monde. C'est pour cela que les dirigeants comptent sur chaque jeune pour créer cette bonne ambiance.

Quelques éléments de la recette :

- savoir dire "bonjour",
- respecter les entraîneurs, les éducateurs, les bénévoles, les arbitres et les copains en toute occasion,
- aider à la mise en place et au rangement du matériel,
- respecter le matériel et les locaux,
- ranger les vestiaires,
- prendre toute initiative positive.
- En cas d'accident, il sera fait appel à un médecin pour pratiquer ou faire pratiquer toute intervention indispensable, même sous anesthésie générale, et pour donner les soins nécessaires, en cas d'urgence.
- L'adhésion implique automatiquement l'autorisation parentale de transports des enfants par des bénévoles.
- Tout parent qui transporte des enfants doit le faire en toute légalité conformément au code de la route et au code des assurances.
- L'ASE et l'association ASE section roller se réserve le droit d'utiliser l'image des adhérents pour diffusion sur tous supports.